



Beneficiaire assurance vie

Par **albert79180**, le **10/05/2013** à **11:39**

bonjour, je suis beneficiaire identifiable d'une assurance vie. l'assureur a tous les elements mais le legataire universel conteste le fait que je sois benefciaire. l'assurance vient de bloquer le versement et demande au legataire par l'intermediaire d'un avocat de l'assigner en justice . une action en justice est elle longue et quel est son prix environ? quelles possibilites s'offrent à moi si l'avocat obtient gain de cause. j'avais déjà enage des depenses !!! merci pour votre réponse

Par **chaber**, le **10/05/2013** à **16:45**

bonjour
Lorsqu'il y a contestation sur le bien-fondé d'une assurance vie: primes excessives, contrat signé ou changement de bénéficiaire à une date proche du décès, seule une action en justice peut trancher; mais il faut de solides arguments.
Le capital serait réintégrer dans l'actif de la succession.